

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février 2011 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 17 juillet 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour : PA2013.05 Fourniture et livraison de 3 véhicules légers et reprise d'un véhicule léger et fourniture et livraison d'un véhicule léger adapté pour les personnes à mobilité réduite (tranche conditionnelle).

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 12 septembre 2013



.../...

DECIDE

<u>Article 1</u>: Le marché PA2013.05 Fourniture et livraison de 3 véhicules légers et reprise d'un véhicule léger et fourniture et livraison d'un véhicule léger adapté pour les personnes à mobilité réduite (tranche conditionnelle) est attribué à :

	MONTANT HT
ENTREPRISE SYNERGIE AUTOMOBILE 2 RUE JEAN JAURES 64230 LESCAR	40 783.45 €
OPTION 2 : Bluetooth sur tranche ferme	413,88 €
MONTANT TOTAL HT	41 383,45 €
Reprise véhicule Renault 5988 WF 64	- 600,00 € nets

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 12 septembre 2013

Le Président, Par délégation, Le vice-président,

Pierre DOMBLIDES